L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 AOUT 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaines, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pastre par carré de chaque langue, pour la *première* insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasin de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens ne paient ni l'année ni d'avance.

La première des souscripteurs aura une extimité d'un carré de chaque fois et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de morts, les articles pour appuyer la réélection du public à ses vertus d'immunités, les conditions, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle spécifié et par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui auront de la ligne ordinaire des affiches, doivent l'année, seront vendues à l'encan par autorité de justice, soumises le plantations et habitations, maisons et terrains à vendre, à louer ou à affermer, celles vers marrons, animaux épaves ou égarés &c., qui seront portés au coupon séparément et aux prix ci-dessus énoncés

LES ANNONCES qui ne doivent pas être limitées à la durée de l'insertion actuel publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été spécifié.

LES THEATRES et autres entrées ouverts pour l'amusement public, faisant changer chaque jour de nouvelles annonces pendant la saison des théâtres paieront $1.50.

LES ANNONCES du théâtre ainsi que les emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, payeront double du prix ordinaire.

A VENDRE—Le steamboat OSCEOLA, fortement construit, avec ses machines à haute pression, supérieur, marché ou, lequel se trouve maintenant sur l'autre bord de la rivière. Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à L. V. HUBBARD & Co.
6 août 99 Tchoupitoulas

CABOTAGE.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—Le beau navire-paquebot de la ligne, le brick-goélette HAZARD, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, à la seconde municipalité, ou à T. TOBY & BOURET.
19 août 70 Camp

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union—Le navire-paquebot CINCINNATI, Capt. Rose, ayant la plus grande partie de son chargement, partira mercredi prochain pour New-York. Pour le reste de cet emploi ou pour passage, ayant de beaux arrangemens, s'adresser au capitaine à bord, au bout de la rue de marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
Escompte Magasins et Lafayette.

☞—Les connaissements à un roulage sur le chemin de fer seront donnés pour le passage de l'entrepôt. 17 a

POUR BOSTON—La barque BARHAW, capitaine Hall, est prête à recevoir la plus grande partie de son chargement et partira pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord.
HARROD, DARLING & Co.
14 août 49, Commerce

POUR NEW-YORK—Le paquebot MISSISSIPPI, capitaine C. Hillard, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou faire le marché au fret. Ou à
12 août HULLIN & WOODRUFF, 50, Camp.

Ports d'Europe.

POUR LONDRES—Le navire de voilier, MEDFORD, Capt. Wilburn, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et attend à bord. Pour fret de 160 boucaute ou de l'espace, ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
31 août 31 Commune.

POUR LA COROUNE—Le navire de premier classe et fin voilier ANN, capitaine Mill, ayant un bon chargement engagé, pour le port et l'ensemble. Pour un peu de fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE.
30 août 31 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier et de première classe, ATLAS, capit. Prince, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
GEO GREEN & BRO. 81 Gravier

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier et de première classe, ROCKINGHAM, capt Peckalius, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, ayant de beaux arrangemens, s'adresser à
L. H GALE, 30 Commune

POUR BORDEAUX—Départ du 30 au 25 courant—Le bon navire fin voilier, TALMA, capitaine Ulrick, ayant les trois quarts de son chargement engagé, recevra encore deux cents balles de coton ou peut-être davantage, ayant de beaux arrangemens. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à la rue de l'Hôpital ou à
V. ROUMAGE,
6 août—10 87, St. Louis

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MARIE, capitaine Bosworth, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
1er août L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire A 1 AUSTERLITZ, capitaine Richard Brown, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera prompt pour le départ. Pour fret, s'adresser à
31 juil F. PERRET, 78 Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier CHATHAM, capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera prompt pour le départ. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à
LEVI H GALE,
3 juillet 98 Commune

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,
Du port de NEW-Orléans *et de la force de* 440 *chevaux.*

En partie pour	DE
HIBERNIA	Capt. H. Judkins
CALEDONIA	Capt. J. Hewitt.
ACADIA	" E. G. Lott.

Partant publié Liverpool Boston via Halifax, comme suit :

De Liverpool	De Boston.
Britannia	4 janv. 1er mars.
Caledonia	4 février. 1er mars.
Acadia	4 février. 1er mars.

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun vin ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.
Les lettres et les journaux devront être remis pour les steam-ships à l'adresse à JARVIS & ANDREWS,
3 janv 7, Canal Row, Nouvelle Orléans.

IMPRESSIONS
EN EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théâtres, Connaissements, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres, Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODÉRÉS.

AU débarquement de la barque Hannah de Bordeaux:—
30 quarts de pipe eau de vie "Napoleon;"
30 " do do J J Dupuy;
3 barils do do
100 jarres Jarre Guignolet, en cruche
25 caisses Absynthe—à vendre par
JORDY & BRASIER,
6 sept—10 10 rue Conti

LES passagers ont reçu par l'Assurgère, du Havre, et Colombe de Corcon pour ferrée des deux boats, Charles d'Indiennes mélanges de pour Mme. Mouton Maigre, nouveaux dessins, satin et pièces; Crêpe, soie et mousseline pour chapeaux; Gants de peau noire et en couleurs pour homme et pour
Corps
Coupons, [illegible] qualité supérieure, marque
6 août [illegible] Camp

À LOUER pour le premier de mois prochain, une maison basse en brique, située rue Ste. Anne, entre Bourgogne et Rampart. S'adresser à
21 août R. BRUGIER, 9, St. Louis

À LOUER présentement—Le magasin à trois étages No 85, rue Royale, entre Bienville et Dauine, actuellement occupé par les nouveautés.
BOUTIN, GALLY & Co.
21 août en liquidation

À LOUER—Au 1er. novembre prochain, l'étage supérieur de la maison rue rue Royale No 166.
Aussi:—Tout le magasin No. 72, rue Chartier, actuellement occupé par MM. Buchner & Stanton. On peut en donner possession le 1er. novembre prochain.
Aussi:—Le rez-de-chaussée de la maison No. 160, rue Royale. On peut en donner possession immédiatement.
S'adresser à EDW. SHIPP,
13 août—97 No. 35, rue Royale

A VENDRE—La MAISON DE CAMPAGNE, toute neuve et bien construite, ainsi que le terrain, situé à l'encoignure des rues *Jackson* et Philippe. La maison contient trois chambres et un cabinet; elle est construite en brique, et a une galerie devant et une autre derrière, une cuisine à deux étages avec dix chambres à domestiques. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux ou à
C. DENEUFBOURG,
Encoignure des rues Richard et Annonciation.
26 juillet—3m 69

À LOUER présentement—Une maison en bois, que a neuf avec comme haute étendue rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine.
Une maison basse en briques avec cuisine haute, située rue St. Philippe entre Royale et Condé
S'adresser à R. BRUGIER,
3 juil 9, St. Louis

A LOUER,

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite de Bayou, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpens de face sur dix de profondeur. Le terre est excellente et convviendrait parfaitement pour pâturage.
—AUSSI—
UNE MAISON en bois, située à Régo, située rue Dauphine, No 111, entre Bourbon et Dauphine.
S'adresser à E. & A. SOULIE,
46, Conti—ou rue Bourbon
14 juin prochain. Possession immédiate. S'adresser à
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
94 juin 44 Poydras

À LOUER—Une maison de campagne située à quelques iles des magasins à tabac, bâtie sur un terrain de cent sur quatre de profondeur, avec toutes les dépendances nécessaires, le tout neuf bien fini. Pour les conditions, s'adresser au No. 93, rue de la Douane.
18 juin

À LOUER—Une maisons convenable, construite en bois et à deux étages, située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St. Jean. On donnera en prompte possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché.—S'adresser à E. & E. DAVIS, 100, Camp
A LOUER PRESENTEMENT,
Une maison basse en briques avec entière haute située rue Bienville et Bassin.
10 juil S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 1er. DU MOIS PROCHAIN—Une maison située rue d'Orleans, entre Tréme et Villere.
10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 1er DE CE MOIS—Deux maisons neuves et en briques, situées rue Trémé, entre Canal et Jackson
10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No 83, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à
19 juin FIELD & Co., Vieille Levée.

A LOUER Une maison en bois et à deux étages avec cuisine, &c., situées rue Toulouse, près de celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette mai son sera mise à un prix modéré, avec ou sans les meubles S'adresser chez JOHN FRERET,
Rue Carondelet.

WOOD & SIMMONS, No. 80, rue des Magasins, offrent à vendre
CAFE—10 sacs vieux gouvernement de Java,
THE—100 caisses Imperial, Young Hyson, 30 de Gun Powder et impérial,
Sucre—Bonchoug, 750 boites de 13 livres Gunpowder et impérial.
TABAC—Manille, dont une partie de qualité supérieure:
20 000 boites de 12 livres chacun, vrai choix, 1500 de boites de 13 livres Gunpowder et impérial.
INDIGO—Bengale, Guatimala et Manille.
TOILE A VOILE—800 rouleaux toile américaine, comprenant assortiment de 20, 24, 41, 44 et 72, en coton épais et toile de Bretagne, direct, de 20 à 24 pouces de large à voiles américaines, Nos 6 à 9; 100 rouleaux Prudence Sane, Bridgman, et Poinsolette.
CHAMPAGNE—100 paniers de la marque réputée de la veuve Clicquot et quarts.
LIQUEURS—Le plus vieux genièvre de Hollande, 80 barils eau-de-vie américaine et genièvre cène, prouve; 40 quarts de pipes américaines de rhum, 1ère et 2me. preuve.
CAFE—30 sacs—CLOU—110 barils,
CHANDELLES &c.—60 caisses spermaceti; 20 tres tous cordages, 2 caisses rouges Binaires de 20 au
TABAC—6 caisses tabac manufacturé de la Virginie.
Ancre—A la poudrière.
La célèbre propriété sur, des meubles de Eden Park, que un garantit valoir n'importe quelle somme faite aux E
16 août

REÇU par le navire St. Louis, et à vendre par VICTOR HEBERT, rue de Chartres, entre St. Louis et Toulouse—un grand assortissement de registres de toutes espèces, de la fabrique de New York;
Cire à cacheter rouge;
Cartes pour imprimeurs et graveurs;
Livres anglais pour écoles;
Livres français de; et en général toutes les fournitures de bureaux, &c. &c. 9 août

A VENDRE par les soussignés, en débarquement de la navire Anna venant de Bordeaux:
20 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte;
20 caisses fraises au jus, de;
10 caisses cerises au naturel, de;
10 caisses petits pois, de;
LORELHE & Co,
9 août Encoignure Royale et Dauine

REÇU par le navire Orleans, de New York—Les articles suivans à vendre chez Vr. Hebert, libraire, marchand de papier et de fournitures de bureau,
800 rames de papier écolier rayé et non rayé,
83 rames papier notaire, rayé et non rayé,
40 rames papier enveloppe différentes couleurs,
150 rames papier différentes couleurs pour imprimeurs, fabricants de cigares, pour étiquettes et affiches,
300 rames papier à lettres fin, rayé et non rayé, différentes qualités,
20 grosses cartes à jouer américaines,
20 do do cartes à jouer allemandes et française,
30,000 livres cartons de pate pour reliures,
Un assortissement complet de registres de toutes espèces de New-York, 149, Chartres. 9 août

LES soussignés ont actuellement en main et offrent à vendre, à des termes accommodants, les articles ensuite:
Sur bis pore de différentes qualités, 64 boucauts jambons de Virginie, bien conservés au sucre qualité supérieure, 68 barillets beurre de Goshen, 25 barils saindoux de belle et commune, 56 rouleaux cordages de Manille, 180 caisses savon de Marseille, 50 caisses de bougie, 200 rames papier à enveloppe, 27 barriques talernes de Boston, 110 barils farine supérieure, 56 boucauts talmo en feuille, 80 caisses verres à vitres, 700 sacs bois d'allumettes d'excellente qualité
PRICE & FROST,
28 juin 20, Poydras.

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres 123, entre Conti et St. Louis.
CORDEVIOLLE & LACROIX ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils viennent de recevoir par les navires Leah et Antarctic, de Havre, les articles ci-après, savoir:
POUR PAYS PLONS.
Merinos façonne, diverses nuances; casimir d'été, laine le cachemire grain noir rayé; castil blanc uni; castil chaine satin; castil blanc façonné; castil couleur, nouveau genre; couleur à raies; castil couleur à carreau; castil printanier.
POUR HABITS.
Mérinos noir, mérinos couleur; drap d'été; cachemirette.
POUR GILETS.
Valencias, destins nouveaux; basin blanc et couleur; basin à raies; basin à carreaux.
Petit de Berry et cachemire léger, articles nouveaux. Ils attendent incessamment un assortiment complet de toute pour habit d'été, et une grande variété de cravates jaconet, nouveaux dessins.
27 juin

MARCHANDISES ETRANGERES ET DU PAYS.
LE soussigné a constamment en hand un assortiment complet et général des Marchandises suivantes, qu'il offre à vendre par ballots, à des prix modérés et à des termes raisonnables.
Toile d'Irlande à chemises, par pièces et demi-pièces, de livrées qualités; idem à drape de diverses largeurs et qualités.
Linon grande largeur, en demi et quarts de pièces; Mouchoirs batiste fil, qualités et grandeurs assorties; Linge de table damassé et dinjré.
Brillinge en fil, blanc, brun et couleurs et dessins à la mode.
Toile de Hollande, blanche et écrue.
Listaches blanches, grand fil.
Etoffe à meubles, unie, blanche et écrue, et en fil, unie et fantaisie; Brillinge écrue et Toile à habitant, de toutes largeurs et qualités.
Fil à coudre patenté, blanc et couleurs assorties.
Mouchoirs Mérinos et Mousseline.
Mousseline jaconet, batiste, tarlatane et mousseline de l'Inde, mousseline Suisse, unie, à carreaux et rayée; Linon Bishop, dito Hibert's.
Cotonnade croisée et épaisse, crankies, etc.
SMITH BRYAN,
1er juillet 70 Douane.

PROVISIONS D'ETE A BON MARCHE.
Encoignure Royale et Douane.
LES Soussignés ayant renouvelé et augmenté considérablement leur Stock de leurs magasin de groceries, vins liqueurs et eau-de vie, sont à même d'exécuter toutes les commandes qui leur seront soumises de la ville et de la campagne dans le plus bref délai.
Les familles, capitaines de navires et passagers, pourront se pourvoir chez les soussignés des choses nécessaires de consommation, ainsi que des caisses de plusieurs qualités de vins, liqueurs, sirops, bierre et autres boissons rafraîchissantes.
Leur assortiment de vins de Bordeaux rouge et blanc en barriques, demi-barriques et caisses de vin de Champagne, Bourgogne, Madère, Sherry et Porte, d'autre de vin, genièvre, rhum, de liqueurs de France, Suisse et d'Italie est trop varié pour qu'ils puissent en donner le détail; entr'autres articles ils sont toujours pourvus des meilleures conserves alimentaires, fruits en jus, truffes, cèpes à l'huile, pate gras, caprons, anchois, sauces anglais, arachides à l'huile, pates truffes, sauces assorties, moutarde française et de Genève, pâtes de Bordeaux, fruits secs, sortis à l'eau-de-vie et au vinaigre, fromages de Hollande et d'autre, jambons de Bayonne, raisins secs, amandes à coques, tonnes, olives d'Espagne, d'Italie et de France. Les fameux de sauce et de bœuf, jambons entre fumés au sucre, conserves et gelées de France et d'ogle Havane, chocolat de marque, etc. etc., aux prix les plus réduits.
LORELHE & Co,
10 Encoignure Royale et Dauine.

AVIS AUX MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.
Mrs. MONDELET & Co.
Teinturiers, rue de Chartres, 150, en face l'Hotel d'Orléans,

ONT l'honneur d'annoncer aux marchande de nouveautés qu'ils retaignent toutes sortes d'étoffes en pièces, ou coupées, mérines, mousseline-laine, satin de laine, dites, rubans, crêpes, velours, ombrelles et parapluies en sorte qui revivent bien leur première couleur, pour les mêmes qui voudront bien leur accorder leur confiance auront tout lieu d'en être satisfaits, par les soins et l'attention qu'ils mettront aux ouvrages qui leur seront confiés. Ils espèrent aussi la plus favorable, pour faire valoir ce qu'ils ont à vendre en articles d'hiver.—Comme on se montre difficile sur les marchandises et que l'on peut obtenir la main d'œuvre à meilleur marché, ceux qui prétieront de cette saison, obtiendront une diminution sensible sur les prix de la saison d'hiver. 11 juillet

AVIS.
LES personnes qui ont des habillements ou vêtements de toutes espèces, pantalons, habits, manteaux, gilets, cravates, autres objets, lingerie de femmes, mantelets et pelisses, et divers autres besoins dont ils ne veulent pas se défaire, ou divers qui ont MM. Mondelet, ne peuvent qu'inviter, et annoncer qu'ils viennent de s'établir dans leur nouveau magasin, rue de Chartres, No. 150, dance en public de la Nouvelle-Orléans, et qu'ils ne cesseront de faire tous leurs efforts pour mériter la confiance et la protection qu'ils espèrent obtenir.—Comme on ne manque pas de gens qui font métier de tromper le public, ils ont l'honneur de prévenir qu'ils ne font aucun commerce de marchandises neuves, et qu'ils ne font que ce qui leur est confié.
MONDELET & Co.
6 août 150, Chartres

CHAPEAUX MECANIQUES—Reçu par l'Assurgère, de M. Herbert à vendre à bon prix pour du comptant, par les soussignés:
2 soldats Chapeaux Gibus, forme nouvelle.
6 août FORCADE & Co, 18, Canal.

EN débarquement du navire Talma, de Marseille, et à vendre par le consignataire
Son premier bateau d'olive de la marque Flagniol, en gros et détail bouteilles.
100 caisses macaroni,
50 do vermicelli; 100 do olives vertes
20 do anchois et 20 do sardines assorties.
100 paniers de vin de Sicile en deux et demi d'autre gerr
100 paniers bouteilles vides.
ATE, MOLIER, 28 St. Louis

Nouvelle-Orleans :

JEUDI MATIN, 29 AOUT 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT
THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT,
2d " ZENON CAVELIER,
3e " GEORGE S GUION,
4e " LAFAYETTE SAUNDERS,
5e " JACQUES DUPRE,
6e " EDWARD SPARROW

M. S. Downs a proposé à la Convention de transporter les élections générales du premier lundi de juillet au premier lundi de septembre. Cette proposition forme la digne pendant du plan de circonscription électorale que l'honorable conventionnel présenta l'an dernier au Sénat; elle ne va à rien moins qu'à priver un grand nombre de citoyens de leurs franchises électorales. L'époque du 1er. juillet n'a que fort peu d'inconvénience : la ville est en général même alors, et le nombre de ceux que leurs affaires appellent au Nord est relativement assez faible. En septembre, au contraire, au tiers au moins des citoyens est absent, et la ville est ordinairement en proie à la fièvre jaune. Fixer les élections à ce moment, c'est vouloir enlever leur droit à tous les citoyens que leurs affaires appellent au dehors ou que l'intérêt de leur vie oblige de se transporter sur les bords plus salubres du lac. Il faut espérer que la Convention ne sanctionnera pas une proposition aussi inique. Ce corps a été nommé pour amender, c'est à dire pour améliorer la Constitution, et non pas pour y introduire sciemment de nouveaux vices.

Les résolutions adoptées par la Convention des Délégués de tous les Clay-Clubs de l'Etat, tenue à Baton-Rouge le 19 courant, seront lues avec plaisir et profit par tous les whigs. Le plan d'organisation qu'elles proposent, s'il est mis en pratique d'une manière convenable, aura évidemment pour effet d'assurer dans notre Etat une belle majorité à Henry Clay. Il est à souhaiter que les vœux exprimés par la Convention s'accomplissent sur les divers points de l'Etat; que les whigs rivalisent de zèle dans toutes les paroisses, et nous aurons à enregistrer une grande et glorieuse victoire en novembre prochain. A l'œuvre donc.

CONVENTION DES CLAY-CLUBS.

A une Convention des Délégués des Clay-Clubs de différentes paroisses de la Louisiane, tenue à Baton-Rouge le lundi 19 août courant, les officiers suivants ont été choisis :

Le Général PHILEMON THOMAS, Président.
Mess. S. J. Peters et M. Barrow, Vice-Présidents.
Mess. Wm. H. McCardle et J. H. Shipley, secrétaires.

M. F. D. Conrad a proposé la nomination d'un comité de cinq membres chargé de présenter un plan d'organisation pour le parti whig de Louisiane. Le cette motion, le Président a nommé S. J. Peters et J. Saul, de la Nouvelle-Orléans; David Chambers et W. H. Garrick, d'Iberville; P. D. Conrad, John Bulter et J. H. Eustis, d'Est Baton-Rouge; R. W. Nicholls, d'Ascension; T. M. McGill, de Tensas; S. M. D. Clarke et Valmont Hébert, d'Ouest Baton-Rouge; H. Hinds et Hunter Gollins, d'Ouest Feliciana, et Charles Grenier, jr., de Lafourche-Inférieure.

Pendant le retrait du comité, ce digne patriote, ce vieux soldat de la révolution, le général Philémon Thomas s'est levé, et pendant une demi heure il a adressé à la Convention un discours des plus énergiques et des plus éloquents, qui a été reçu par les applaudissemens les plus vifs.

Après que le général Thomas eut repris son siège, MM. W. H. McCardle, Rosier, Daniel D. Avery, Bonnaer, Gurley, Perkins, Adams, Jr., Mudd et Hall ont été appelés tour à tour, et chacun d'eux a fait entendre d'éloquentes paroles en faveur des mesures et des hommes du parti whig.

Le président du comité, M. Peters, présidant, a présenté le préambule et les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité :

Attendu que, dans l'opinion de cette assemblée, les dernières élections de cet Etat ont fourni la preuve d'existence d'une majorité considérable des votans légaux de la Louisiane, qui désirent le maintien de la Constitution, et que le vote de la Louisiane sera donné à HENRY CLAY et à TH. FRELINGHUYSEN comme Président et Vice Président des Etats-Unis, en novembre prochain.

Résolu que, afin d'assurer l'émission complète du vote whig de l'Etat, le plan suivant d'organisation et d'action est recommandé aux whigs de la Louisiane;

Résolu que, il est recommandé aux whigs des différentes paroisses de l'Etat d'agir pour former des Clay Clubs, d'en organiser immédiatement, et que tous les whigs sont invités à s'enregistrer comme membres du Clay-Club de leurs paroisses respectives;

Résolu, qu'il est recommandé aux différens clubs de l'Etat de diriger leurs paroisses en districts convenables et de nommer dans chaque district un comité de vigilance, dont le devoir sera de dresser une liste de tous les électeurs légaux de leurs districts respectifs, en les rangeant dans trois catégories: *whigs, locofocos, et douteux.*

Résolu, qu'il sera du devoir des comités de vigilance de voir tous les votans whigs de leur district et de leur faire remettre la nécessité de se rendre le bonne heure aux urnes le jour de l'élection.

Résolu, qu'il est recommandé que des comités de vérification (challenging committee) soient nommés pour assister aux polls, que ces comités seront pourvus d'une liste alphabétique des votans whigs de leur district, afin de contrôler quels sont ceux qui n'auront pas voté et de prendre des mesures pour qu'ils soient dûment admis à voter; il sera également du devoir de ces comités de s'opposer à la réception des votes illégaux.

Résolu que des réunions publiques auront lieu le plus tôt possible sur divers points de l'Etat, et que l'on invitera le plus grand nombre possible de nos amis politiques à y prendre la parole sur les questions politiques du jour.

Résolu, que les différens Clay-Clubs seront priés d'adresser pour le 15 septembre prochain, au Clay Club central de la Nouvelle-Orléans, un rapport sur les progrès de l'organisation, les noms de leurs officiers respectifs et les chances de la cause dans la paroisse.

Résolu qu'une *Grande Convention des Whigs de la Louisiane se réunira à Baton Rouge, le lundi 7 octobre prochain.*

Résolu, que le Clay Club de Baton Rouge est chargé de faire tous les arrangemens nécessaires pour la réception des membres de cette grande Convention.

Résolu que le Clay Club de la Nouvelle-Orléans est prié d'engager à assister à cette Convention, quelques-une des orateurs distingués de l'Union.

Résolu, que les whigs des Etats voisins seront et sont par les présentes invités à se trouver à ladite Convension.

Résolu que le Clay Club de la Nouvelle-Orléans se procurera une bannière d'Etat qui sera offerte aux whigs de la paroisse qui donnera proportionnellement au nombre total de ses votans légaux de la paroisse, la plus forte majorité pour HENRY CLAY et THEODORE FRELINGHUYSEN, comme Président et vice-Président des Etats-Unis.

Résolu, que tous les journaux whigs de l'Etat sont invités à publier les actes de cette Convention et que les journaux publiés en français et en anglais, sont priés de les faire paraître dans les deux langues.

Sur motion, la Convention s'est ajournée *sine die.*

PHILEMON THOMAS, Président.
S. J. PETERS, Vice-Président.
M. BARROW, "
W. H. McCARDLE, Secrétaire.
S. H. SHIPLEY, "

CAROLINE DU NORD.—Les retours ne sont pas encore complets, quant à l'élection du Gouverneur : il reste encore quatre à cinq comtés dont nous attendons les résultats. Jusqu'à présent la majorité de Graham est de 3,576 voix, et d'après toutes les probabilités elle n'ira pas loin de 4,000 voix. La législature est au grand complet. Le Sénat compte 26 whigs et 24 locofocos: la Chambre des Communes, 71 whigs et 49 locofocos; ce qui donne aux premiers une majorité totale de 24 voix; résultat magnifique, surtout si l'on songe que l'an dernier la législature donnait 26 voix à leurs adversaires.

L'honorable Silas Wright a pour la troisième fois publié une note dans laquelle il déclare qu'il ne veut pas être porté pour la candidature au poste de gouverneur de l'Etat de New-York. M. Wright a bon nez; et il ne se sent aucune envie d'abandonner un siège au Sénat pour l'honneur fort chanceux d'un poste de Gouverneur.

Massachusetts.—A la grande réunion whig qui a eu lieu à Springfield, on comptait environ 20,000 personnes, si bien qu'il a fallu que cinq ou six orateurs prissent la parole en même temps. Parmi ces orateurs on remarquait Daniel Webster.

Henry A. Muhlenberg, candidat locofoco au poste de Gouverneur de la Pennsylvanie, est mort frappé d'apoplexie dans la soirée du 8 courant.

Elections.—Voici dans quel ordre auront lieu les prochaines élections d'Etat :—Vermont, 3 septembre; Maine, 9 septembre; Maryland, 2 octobre; Géorgie et Ohio, 14 octobre; Kentucky, 5 novembre; Indiana, 7; New-Jersey, Pennsylvanie et Ohio, 8 dito; Caroline du Sud, 14 dito; Mississipi, 4 novembre, et Delaware 19 du même mois.

Victor Hebert, libraire, rue de Chartres, a reçu la troisième livraison de *Juif Errant.* Elle contient toute la fin de la seconde partie et les deux premières chapitres de la troisième. L'amélioration typographique que nous mentionnions hier, se soutient; et la correction laisse peu de chose à désirer. D'après toutes les probabilités, cette troisième livraison paraîtra le premier des romans que nous ouvertion le journaux cette [illegible]. L'ouvrage de W. Westmore en date du [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Cours des Recorders.—L'investigation sur le dernier feu à l'Arcade a continué hier, pardevant le recorder Caldwell. Les témoignages étant tous recueillie, on doit examiner aujourd'hui le jeune Edward qui est accusé d'avoir mis le feu.

Francis Phillips a été renvoyé pardevant la Cour Criminelle, pour répondre de l'accusation de vol d'une malle à bord du *Joan of Arc.*

Julia Ann Byrnne, alias Sheen, trouvée ivre dans les rues—9 mois à la maison de travail.

John Carroll et John Lloyd, vagabonds—condamnés par le recorder Génois à 30 jours à la maison de travail.

Le même recorder a renvoyé pardevant la Cour Criminelle, Alexander Scott, pour avoir attaqué un exposé de la première municipalité dans l'exercice de ses fonctions.

Arrestations.—Ramon Artigo et John Nunez, deux cabaretiers de la seconde municipalité, ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir vendu des liqueurs à des esclaves, sans permission.

Antonio Fernandez a été également arrêté pour avoir retiré des malles du deux officiers de police, le nommé John Nunez.

MEXIQUE.

Le dernier arrivage nous a apporté la série complète du *Courrier Français* de Mexico du 10 au 27 juillet, et nous y trouvons toute la correspondance diplomatique échangée par les ministres de France, d'Espagne et d'Angleterre et le gouvernement mexicain, à propos des malheureuses exécutions de Tabasco. Cette correspondance offre le plus vif intérêt; elle prouve que les envoyés des puissances Européennes ont dû remplir les devoirs de leur position; elle fait surtout honneur à l'envoyé français, M. Alley de Cyprey, qui s'est montré le défenseur intelligent et ferme du droit des gens et des lois de l'humanité et infiniment violées par le gouvernement mexicain.

A peine l'exécution de Santamaut fut-elle connue à Mexico, que les ministres d'Angleterre, d'Espagne et de France intervinrent en faveur de leurs nationaux, qui avaient été pris par les autorités de Tabasco; le premier demanda la mise en liberté de Wm. Paterson, arrêté à tort comme complice de Santamaut, et se requête était si juste qu'elle fut accueillie presque immédiatement; le second recommanda les Espagnols à la clémence du gouvernement mexicain, et l'invoqua en même tems en leur faveur, le droit que la loi des nations leur accorde de ne pas être punis comme proché"; le troisième se prononça plus énergiquement encore en faveur des sujets Français qui se trouvaient parmi les prisonniers "Passer par les armes, sans aucune forme de procès, les individus qui se trouvaient à bord de la goélette, ce serait méconnaître aussi contraire à la loi des nations qu'à celles de l'humanité. Les pirates eux-mêmes sont soumis à un jugement avant d'être exécutés. Les prisonniers de Tabasco ont droit à un jugement criminel dans lequel ils pourront faire valoir les preuves propres à atténuer la faute qu'ils ont commise. Leur refuser une pareille garantie, ce serait s'exposer à la réprobation de toutes les nations civilisées."

Le gouvernement mexicain répondit sur le champ que le décret du 17 juin 1843 déclare pirates tous ceux qui entreraient à main armée sur le territoire de la république : il s'étonne donc de la réclamation des ministres ; il croit qu'un châtiment sévère sera un *acte de clémence plus grande et plus utile* qu'une indulgence mal entendue ; "les malfaiteurs qui ont envahi le territoire de la République subiront le sort qu'ils ont eux-même cherché, sans que personne puisse voir dans cette conduite du gouvernement mexicain autre chose qu'un acte de rigoureuse et indispensable justice."

Le ministre français s'empresse de répliquer à la déclaration de gouvernement mexicain, réclamant, plus vivement que jamais un jugement solennel et prouvant avec une grande clarté que les bases organiques de la loi établi estimante frappent de nullité le décret du 17 juin 1843. Cette opinion fut aussi soutenue par le ministre d'Espagne, mais cette double autorité fut loin de convaincre le gouvernement mexicain, qui répondit par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères :

"Le décret du 17 juin dont il est question est une loi en vigueur dans la république mexicaine; dans son exécution, loin d'enfreindre aucun droit, elle protège au contraire le droit naturel; le droit international et le droit des gens; en appliquant aux aventuriers la peine imposée par la convention de territoire mexicain, S. E. M. le Président ne fait qu'accomplir un acte de vraie et nécessaire justice; et enfin, comme cette affaire ne se rattache personnel et simplement qu'à l'exécution d'Austin, S. E. M. le Président la déclare tout à fait terminée."

Cette conclusion est "catégorique ; mais est elle bien diplomatique ? Certes non, et j'ai été l'avis de M de Cyprey :

"Quant à l'opinion exprimée d'une manière si absolue que cette affaire est totalement terminée, dit-il à ce langage se permettre de faire observer à S. E. M le ministre des affaires étrangères que il ne dépend pas plus du gouvernement mexicain que du gouvernement de France d'en décider ainsi la solution. Le gouvernement de S. M. ne s'est pas encore fait entendre, c'est lui qui déclarera si l'exécution sanglante de Tabasco est une affaire totalement close."

L'exécution en effet avait eu lieu; dans les journées du